DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE

Envoyé en préfecture le 15/06/2021

Reçu en préfecture le 15/06/2021

Séance du 08 Juin 2021

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt et un, le 08 Juin à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.

En exercice: 39

Date de convocation: 02 juin 2021

Présents : 31 Suppléant : 2 Absents : 3

Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT,

Votants: 36 Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN.

Votants: 36 Pour: 31 Contre: 3 Nul: 0

Abstention: 2

Pouvoirs: 3

Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI,

Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI,

Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.

Suppléants: Jean-Louis MAGNIN représenté par Alain ROLLIER, Alain LAMBERT représenté par Dominique REV

représenté par Dominique REY

N° CC 99/2021

Pouvoirs : Sandrine TASSET à Patrick CHAPEL, Hervé BOUËDEC à Sylvie TARAGON, Carine DUVERNOIS à Gilles CALLET.

Absents: Bernard THIBOUD, Pascal COULLOUX, Gilles PILLOUX

Monsieur Emmanuel GEORGES est désigné secrétaire de séance

<u>OBJET</u>: JEUNESSE – Attribution subvention à la FOL pour la gestion du centre de loisirs « la Donnaz – Triolet » au titre de 2020

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usses et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 du 10 mars 2020 et notamment son article 6-7-2, Vu la délibération n°CC 08/2018 du 18 janvier 2018 acceptant la convention d'objectifs en ce qui concerne la gestion et le financement du centre de loisirs « La Donnaz-Triolet », Vu la délibération n°CC 41/2020 du 12 mai 2020 portant approbation du budget primitif 2020 — budget principal et les crédits inscrits au compte 6574.

Le Vice-président donne lecture d'un courrier de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) reçu le 21 mai 2021, pour la gestion du centre de loisirs « la Donnaz-Triolet » en expliquant qu'il s'agit d'une demande de subvention pour l'année 2020.

Le Vice-président informe que la somme totale au titre de 2020 s'élève à 66 582 €.

Envoyé en préfecture le 15/06/2021

Reçu en préfecture le 15/06/2021

Affiché le

5L0~

ID: 074-200070852-20210608-CC_99_2021-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

MANDATTE le paiement de la subvention de 66 582 € à la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) sur l'exercice 2021 sur le budget principal compte 6574, au titre de sa participation pour 2020. NOTIFIE cette délibération à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois,
- Mme la Trésorière de la Trésorerie de Frangy-Seyssel,
- L'association de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

> Pour extrait conforme, <u>Le Président</u>, Paul RANNARD

